

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau des Affaires juridiques et de la légalité

Commune de La Trinité

Pérennisation du champ de tir du Ravin de Lare

Autorité expropriante : la Ville de Nice

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES préalable à la DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE  
et PARCELLAIRE conjointe

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de La Trinité selon l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de pérennisation du champ de tir du Ravin de Lare situé sur la commune de La Trinité (registre A),
- à une enquête parcellaire conjointe afin de déterminer exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet (registre B).

Les pièces du dossier ainsi que les deux registres d'enquêtes seront déposés en mairie de La Trinité (19, rue de l'hôtel de Ville - 06340)

**du lundi 20 juin au mercredi 20 juillet 2016 inclus**

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de La Trinité (19, rue de l'hôtel de Ville - 06340) soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur en mairie de La Trinité (19, rue de l'hôtel de Ville - 06340), qui les joindra aux registres.

Les observations écrites pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse électronique suivante :

[pref-enquetes-publiques@alpes-maritimes.pref.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

M. Jean-Claude GRANGE Ingénieur CNAM, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public en mairie de La Trinité (19, rue de l'hôtel de Ville - 06340) les :

**jeudi 30 juin : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**  
**vendredi 8 juillet : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**  
**mercredi 20 juillet : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir son rapport et rédiger ses conclusions, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de La Trinité et à la Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des relations avec les collectivités locales/ Bureau des affaires juridiques et de la légalité).

Nice, le 17 mai 2016  
Pour le Préfet, le Secrétaire général  
Signé : Frédéric MAC KAIN